

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

27/08/2026

N° E26000060 /69

La Présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 27/08/2026

Vu enregistrée le 24/06/2026, la lettre par laquelle la maire de VINDRY-SUR-TURDINE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de plan local d'urbanisme de la commune de VINDRY-sur-TURDINE, mission étendue à la mise à jour de son zonage d'assainissement ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Maurice GIROUDON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Jeanne COURTIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de VINDRY-SUR-TURDINE, à Monsieur Maurice GIROUDON et à Madame Marie-Jeanne COURTIER.

Fait à Lyon, le 27/08/2026

Pour la Présidente et par délégation
Le premier vice-président


Juan Segado